

VOTRE INSCRIPTION

Jeux et paris en ligne

COMMENT S'INSCRIRE ?

COURRIER LexisNexis Formations
141, rue de Javel - 75747 Paris cedex 15

FAX 01 45 58 94 35

E-MAIL formations@lexisnexis.fr

INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE

0 811 466 446

Prix d'un appel local

LIEU DE FORMATION

LIEU Hôtel Le Meurice
228, rue de Rivoli - 75001 Paris

MÉTRO Tuileries - Concorde

PARKING Rue de Castiglione
Place Vendôme

FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation comprennent :
la formation, le dossier pédagogique et
la restauration.

RÈGLEMENT

- Ci-joint le règlement par chèque
bancaire à l'ordre de LEXISNEXIS
- Par virement à notre banque CIC SUD,
compte 330066 10947 00010002702 89
- Règlement à réception de la facture

COMMANDEZ LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE DE CETTE CONFÉRENCE

- Je souhaite commander _____
exemplaire(s) du dossier pédagogique
au prix unitaire de 199 € HT
(238 € TTC).

SIGNATURE ET CACHET OBLIGATOIRE EMB-10C137

 LexisNexis®

Venez à deux !

-50%
de réduction
pour le second
participant !

PARIS

Jeudi 30 septembre 2010
8h00 à 11h00

- Tarif abonné LexisNexis : 439 €^{HT} (soit 525,04 €^{TTC})
- Tarif non abonné : 539 €^{HT} (soit 644,64 €^{TTC})

A l'issue de la formation, une facture valant convention de formation et une attestation de présence sont adressées au client.

MES COORDONNÉES (1^{er} participant)

MME MLLE M. N° CLIENT (si vous le connaissez)

NOM / PRÉNOM

ÉTABLISSEMENT / SOCIÉTÉ

ADRESSE

CODE POSTAL

LOCALITÉ

VOTRE ACTIVITÉ

E-MAIL

TÉL

SIRET

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

MES COORDONNÉES (2nd participant)

-50 % de réduction soit 262,52 €^{TTC} (abonné) ou 322,32 €^{TTC} (non abonné)

MME MLLE M. N° CLIENT (si même établissement)

NOM / PRÉNOM

E-MAIL

TÉL

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

CONDITIONS D'ANNULATIONS ET DE REMPLACEMENT

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à LexisNexis et lui parvenir au moins 10 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, LexisNexis facturera à l'entreprise inscrite 100% du prix de la formation, montant non imputable sur votre budget de formation. Les remplacements de participants sont admis sous réserve d'appartenir à la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être confirmés par écrit à LexisNexis.

LexisNexis se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 10 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, LexisNexis s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire, par écrit. LexisNexis se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

A propos de la prise en charge de votre formation : Le Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux accorde une prise en charge partielle d'une journée de formation par an aux avocats, avoués, notaires, administrateurs judiciaires, huissiers de justice non salariés. La demande doit en être faite, auprès du FIF-PL, au minimum 15 jours avant la date de la formation : FIF-PL, Maison des Professions libérales - 35-37, rue Vivienne - 75083 Paris cedex 02 - Tél. 01 55 80 50 00 - Fax 01 55 80 50 29
LexisNexis est enregistré sous le numéro 11 75 40593 75.

LexisNexis Formations

PARIS - JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

Jeux et paris en ligne

Sous la direction scientifique de :
Rhadames KILLY

Avec les interventions de
Frédéric GUERCHOUN
Philippe JOUARY
Cécile THOMAS-TROPHIME
Thibault VERBIEST

1 ATELIER



1 OUVRAGE LITEC
OFFERT
"LE DROIT
DE L'INTERNET"

APPROFONDIR ET PRÉCISER
le nouveau dispositif réglementaire

MIEUX APPRÉHENDER la compétence
et les pouvoirs de l'ARJEL

METTRE EN ŒUVRE ET RESPECTER
le droit d'exploitation des manifestations
en matière de paris sportifs en ligne

OBTENIR DES RÉPONSES CONCRÈTES en échangeant
avec les conseils des opérateurs et de l'Autorité

3H
VALIDÉES

FORMATION
CONTINUE
DES AVOCATS
Conseil
National
des Barreaux
n° d'homologation
09-045

VALÉRIE
DIF
AU

TOUTES VOS SOLUTIONS D'INFORMATION ET DE GESTION

Recherche et
Information

Logiciels de
Gestion Métier

Gestion
du Risque

Développement
de Clientèle

 LexisNexis®

OFFERT AVEC VOTRE FORMATION

Votre dossier pédagogique



Le dossier pédagogique compile les principaux textes cités, les copies en texte intégral des décisions dont il sera question et de nombreux autres documents jugés particulièrement pertinents et utiles (extraits de fascicules du JurisClasser, articles de revues, bibliographies...).

Il vous est remis en début de formation.



Votre ouvrage Litec offert
"Le droit de l'Internet"

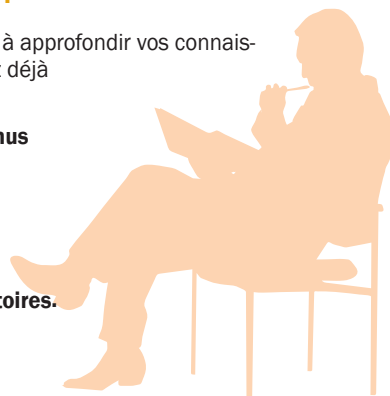


› Véritable guide pratique de l'Internet, cet ouvrage rend ce droit spécifique accessible à tous. En 12 chapitres vous obtenez une vision complète de ce droit jeune et riche. Cet ouvrage est indispensable aux juristes pour cerner les grandes tendances des prochaines années ainsi que les enseignements à tirer de la précédente décennie.

POURQUOI PARTICIPER À UN ATELIER LEXISNEXIS ?

Un atelier LexisNexis est un concept de formation destiné à approfondir vos connaissances juridiques sur une thématique dont vous maîtrisez déjà les fondements.

- ✓ Rencontrer et échanger avec des spécialistes reconnus
- ✓ Obtenir des réponses concrètes pour vos dossiers
- ✓ Être alerté sur les points clés à surveiller en priorité
- ✓ Développer votre réseau professionnel
- ✓ Valider efficacement vos heures de formation obligatoires.



JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010 À PARIS

JEUX ET PARIS EN LIGNE

8h00 : petit déjeuner d'accueil

8h15 : début des travaux

Mission et fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux et paris en ligne (ARJEL)

- Organisation et fonctionnement de l'Autorité
- Missions et pouvoirs, contrôle exercé par l'ARJEL

L'ouverture contrôlée du marché du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne par la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010

- Les causes de l'ouverture
- La mesure de l'ouverture

L'opérateur agréé

- L'attribution et retrait de l'agrément
- Le respect par l'opérateur du droit d'exploitation visé à l'article L. 333-1 du Code du sport
- Remplir les obligations de protection et d'archivage des données

L'opérateur non agréé

- L'identification de l'opérateur non-agréé
- La lutte contre les opérateurs non-agrégés : diversités des moyens et des acteurs
- Les sanctions encourues

Perspectives :

- Une loi pouvant servir de modèle à d'autres États
- Le réexamen prochain de la loi du 12 mai 2010

11h00 : Fin des travaux

INTERVENANTS

SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE :

• Rhadames KILLY,
Directeur juridique, Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL)

AVEC LES INTERVENTIONS DE :

• Frédéric GUERCHOUN,
Docteur en droit, Service juridique, Autorité de régulation des jeux en ligne

• Philippe JOUARY,
Docteur en droit, Avocat, cabinet Amigues Auberty Jouary Pommier

• Cécile THOMAS-TROPHIME,
Service juridique, Autorité de régulation des jeux en ligne

• Thibault VERBIEST,
Avocat aux Barreaux de Paris et de Bruxelles, Cabinet Ulys, Chargé d'enseignement à l'Université Paris I (Sorbonne)



VOTRE LIEU DE FORMATION

L'Hôtel Le Meurice, une adresse emblématique - 228, rue de Rivoli -, au cœur de Paris, au pied du Louvre et du jardin des Tuileries, dispose d'équipements aussi modernes que confortables pour favoriser l'étude et les échanges.